



Objectif de la 3e "préparatoire à l'Enseignement Professionnel (PEP)"

Il s'agit de proposer, à des élèves volontaires prêts à se remobiliser autour d'un projet de formation, un accompagnement dans la construction de leur projet personnel. Elle s'inscrit dans le cadre de la personnalisation des parcours.

Admission des élèves

Durant l'année de quatrième et en vue de la préparation de la phase de dialogue du deuxième trimestre, un entretien personnalisé, fondé sur un bilan des acquis de l'élève et de sa motivation, aura lieu avec le professeur principal et éventuellement d'autres membres de l'équipe du collège (principal, CPE, COP...).

À l'issue de cet échange, l'équipe pourra proposer une 3ème « PEP » à l'élève et ses représentants légaux qui pourront en faire la demande lors des vœux définitifs formulés pour le conseil de classe du 3ème trimestre.

À l'issue de celui-ci, la proposition de passage en troisième « PEP » est examinée par des commissions académiques ou départementales qui informent l'établissement et les représentants légaux des suites accordées à la demande.

Poursuite d'études

À l'issue de la classe de troisième, **les élèves de « PEP » participent à la même procédure d'orientation et d'affectation que les autres élèves.** La poursuite d'études se fait, le plus souvent, en seconde professionnelle en lycée ou par la voie de l'apprentissage mais n'exclut pas des possibilités offertes la voie générale ou technologique.

Organisation de la 3e "PEP"

Les volumes horaires des enseignements généraux et des enseignements complémentaires sont identiques à ceux des autres classes de troisième, avec quelques spécificités :

- les horaires des langues vivantes 1 et 2 sont globalisés. Les deux langues sont obligatoires pour ne pas limiter les vœux d'orientation à l'issue de la 3e ;
- les horaires des sciences expérimentales et de la technologie sont aussi globalisés.

L'enseignement de complément de découverte professionnelle est suivi par tous les élèves. Le volume horaire de l'enseignement de complément est de 216 heures est annualisé. Il comprend des visites d'information, des séquences d'observation voire des stages d'initiation.

Les élèves présentent le DNB, dans la série de leur choix. Ils peuvent aussi éventuellement présenter le CFG. **L'enseignement de complément de découverte professionnelle permet aux élèves d'obtenir des points supplémentaires pour obtenir le diplôme national du brevet (DNB)**